



Communiqué de presse

Saint-Pierre, le 9 mars 2016

Publication – Note éclairage

« L'économie bleue à Saint-Pierre-et-Miquelon : Une prospérité maritime historique... en passe de retrouver un nouveau souffle ? »

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer publie une note éclairage sur l'économie maritime à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Comme toutes les publications de l'IEDOM, la note est disponible en ligne sur le site internet de l'Institut : www.iedom.fr

De cette étude ressortent les éléments suivants :

Les caractéristiques structurelles et géographiques de l'archipel confèrent à son économie maritime un fort potentiel de développement qui représente un enjeu primordial pour son avenir.

Pourtant, l'économie maritime s'est contractée depuis la fin de la grande pêche et peine à reprendre. L'économie de l'archipel s'est principalement repositionnée sur le marché intérieur et de ce fait l'activité portuaire est limitée aux importations et aux flux intra-insulaires. Les tentatives de développement de l'aquaculture restent relativement restreintes et le secteur touristique, bien que porteur, est encore insuffisamment développé.

Cependant l'archipel dispose d'atouts indéniables, encore faiblement exploités, qui pourraient permettre une réouverture de l'économie vers les activités maritimes. Plusieurs projets potentiellement structurants sont aujourd'hui portés par les acteurs locaux. Ils ouvrent de nouvelles perspectives de développement pour l'archipel, mais de nombreux défis restent encore à relever pour les transformer en un véritable nouvel axe de croissance.

===

Pour mémoire, les **publications récentes de l'IEDOM** librement téléchargeables :

- ✓ Infos financières
- ✓ Lettre de l'institut d'émission
- ✓ Note expresse

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Établissement public national, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

Contact presse : A. PERE – aurelien.pere@iedom-spm.fr ou par tél. au 05 08 41 06 13